



La marche ASLF



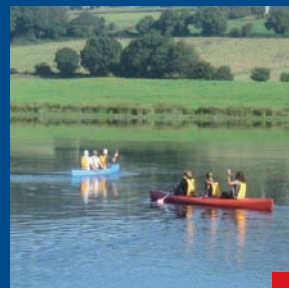
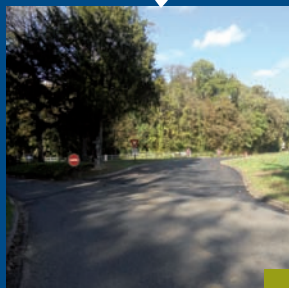
La Fête du Village



Concours de Pêche

# Sommaire

■	LE MOT DU MAIRE	Page 3
■	CONSEIL MUNICIPAL	Pages 4 - 6
■	<b>URBANISME</b>	
	Rappel des règles d'urbanisme	Page 7
	Ne vous mettez pas en infraction	Page 7
	Des travaux à réaliser, quel formulaire choisir ?	Page 7
■	<b>TRAVAUX</b>	
	Rond-Point de la Grande Romaine	Page 8
	Nouvelle signalétique	Page 8
	Cimetière	Page 8
	Initiative 77	Page 9
■	<b>VIE MUNICIPALE</b>	
	Enfants à vélo : Danger	Page 10
	SIETOM	Page 10
■	<b>COMITÉ DES FRTES</b>	
	Concours de Pêche	Page 11
	Couscous	Page 11
	Fête du Village et des Clos	Page 12
■	<b>OCFA</b>	
	Exposition : « Les Vins du Postillon »	Page 13
	C'est reparti pour les TIC TAC	Page 14
	Théâtre Férollais	Page 14
■	<b>ASLF</b>	
	Gala de danses de salon	Page 15
	Promenades dans les chemins communaux	Page 15
■	<b>MUSIC POUR TOUS</b>	Page 15
■	<b>ÉCOLE</b>	
	L'école et sa réforme scolaire	Page 16
	Les travaux d'été	Page 17
■	<b>SPORT</b>	Page 17
■	<b>VIE LOCALE</b>	
	Artiste Férollais	Page 18
■	<b>CCAS</b>	
	Nos séniors en goguette !	Page 19





# Le mot du maire

“Préserver une Intercommunalité à taille humaine, respectant une logique de cohérence territoriale a toujours été notre priorité.”



◀ Madame le Maire entourée de Michel Combastet, Daniel Lamartine, Gérard Gibault, et les membres de l'OCFA lors de l'inauguration de l'exposition « Vins du Postillon »

Chères Férolaises, Chers Férollais,

Les vacances sont déjà loin mais j'espère que vous avez tous pu en profiter pleinement malgré un temps peu clément.

La rentrée scolaire a vu la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, l'organisation des TAP (Temps d'Activité Périscolaire) et l'ouverture du Centre

de Loisirs le mercredi après-midi.

Je remercie mon adjoint, Laurent Prodo, Président de l'Ecole des Clos, les membres de la Commission d'étude et les intervenants TAP pour le travail remarquable qu'ils ont effectué, pour pouvoir offrir, dans l'intérêt des enfants, des prestations de qualité.

Dans le cadre du Plan d'économie de l'Etat sur les années 2015/2017, les dotations aux communes sont appelées à diminuer de 30%, au risque de mettre les communes et leurs intercommunalités dans une situation financière grave. Cette baisse, ajoutée au coût très élevé de la mise en place de la réforme scolaire, va, d'une part, obliger notre commune à réduire certaines dépenses, impactant ainsi le niveau de service rendu aux habitants mais également à faire des choix importants sur les investissements et les projets à venir !

Vous pouvez compter sur nous pour, étudier avec attention et rigueur le budget 2015, afin d'en définir les priorités dans l'intérêt de notre commune et de ses administrés !

Préserver une Intercommunalité à taille humaine, respectant une logique de cohérence territoriale a toujours été notre priorité. Il semblerait que ce soit également l'option du Préfet de Région, puisque le nouveau Schéma proposé regrouperait notre Intercommunalité avec celle du « Val Bréon » et celle de la « Brie Boisée ».

Ce nouveau schéma d'Intercommunalités, composées de communes traditionnelles briardes semblables à la nôtre, avec un périmètre final d'environ 70000 habitants, nous différencierait clairement des secteurs fortement urbanisés comme ceux de Marne la Vallée au Nord et de Melun au Sud.

Notre Conseil Municipal se positionnera avant décembre 2014 sur ce projet d'élargissement, dont l'application est aujourd'hui prévue pour le 1<sup>er</sup> Janvier 2016.

Après la fête communale du mois de juin qui a eu un grand succès, malgré la pluie, la rentrée Associative a commencé sur les « chapeaux de roue » avec cette très émouvante exposition sur les « Vins du Postillon »

Vous trouverez, encarté dans ce journal, le programme des manifestations 2014-2015, et pourrez constater que, comme chaque année, les Associations vous offrent un programme culturel, festif, musical et sportif de qualité.

Vous trouverez également le journal de notre Bibliothèque, qui nous propose régulièrement un important choix de livres, de disques ou de CD à destination des petits et des plus grands.

Je tiens à remercier toutes ces Associations et leurs bénévoles qui travaillent avec ardeur et passion pour que notre commune puisse connaître ces moments si importants de rencontre et de convivialité !

Bien à vous.

Votre Maire  
Anne-Laure FONTBONNE

## Extraits du Conseil Municipal du 27 juin

### Délibération n° 14 04 35

#### Modification des tarifs du Centre de Loisirs Sans Hébergement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 10 15 123 du 9 avril 2010 relative à la création du Centre de Loisirs Sans Hébergement,

Vu la délibération n° 10 16 133 du 11 juin 2010 relative à la fixation du prix d'une journée en Centre de Loisirs Sans Hébergement,

Vu la délibération n° 11 19 159 du 4 février 2011 relative à la mise en place d'un quotient familial pour la prise en compte de la situation sociale des usagers du service,

Considérant qu'il convient de modifier la grille tarifaire afin de prévoir un accueil supplémentaire le mercredi après-midi dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, Le Conseil Municipal **délibère** et, à l'unanimité,

**Approuve** la grille tarifaire suivante applicable pendant les vacances scolaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 :

Revenus mensuels du ménage	Quotient	1 enfant inscrit		2 enfants inscrits		3 enfants inscrits et plus	
		Une journée	Semaine complète	Une journée	Semaine complète	Une journée	Semaine complète
Moins de 1 067 €	A	7 €	30 €	6 €	26 €	5 €	22 €
1 068 € à 2 640 €	B	12 €	50 €	10 €	42 €	8 €	34 €
2 641 € à 3 500 €	C	17 €	70 €	15 €	62 €	13 €	54 €
3 501 € à 4 380 €	D	22 €	90 €	20 €	82 €	18 €	74 €
Plus de 4 381 €	E	27 €	110 €	25 €	102 €	23 €	94 €
Extérieur	E	29 €	118 €	27 €	110 €	25 €	102 €

**Précise** que les tarifs susvisés correspondent à une **journée entière avec restauration**.

**Approuve** la grille tarifaire suivante applicable hors vacances scolaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 :

Revenus mensuels du ménage	Quotient	1 enfant inscrit	2 enfants inscrits	3 enfants inscrits et plus
		Demi-journée	Demi-journée	Demi-journée
Moins de 1 067 €	A	2,70 €	2,30 €	1,90 €
1 068 € à 2 640 €	B	4,50 €	3,80 €	3,00 €
2 641 € à 3 500 €	C	5,90 €	5,10 €	4,30 €
3 501 € à 4 380 €	D	8,10 €	7,20 €	6,30 €
Plus de 4 381 €	E	10,20 €	9,20 €	8,20 €
Extérieur	E	11,20 €	10,20 €	9,20 €

**Précise** que les tarifs susvisés correspondent à une **demi-journée sans restauration**.

### Délibération n° 14 04 40

#### Autorisation de Madame le Maire à signer la convention de partenariat globale relative à l'organisation des transports scolaires sur circuits spéciaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 14 03 22 en date du 12 juin 2014 autorisant Madame le Maire à signer l'annexe à la convention de partenariat globale relative à l'organisation des transports scolaires sur circuits spéciaux,

Vu le courrier du Conseil Général de Seine-et-Marne en date du 22 mai 2014 précisant que le coût du transport scolaire supplémentaire engendré par la réforme des rythmes scolaires sera pris en charge financièrement par le Département,

Vu le courrier du Conseil Général de Seine-et-Marne en date du 12 juin 2014 précisant la nécessité de signer une nouvelle convention de partenariat relative à l'organisation des transports scolaires sur circuits spéciaux afin de prendre en compte la mise en œuvre des modalités de la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2014/2015,

Vu le projet de convention de partenariat globale relative à l'organisation des transports scolaires sur circuits spéciaux entre le département de Seine-et-Marne et la Commune de Férolles-Attilly, **Considérant** qu'il convient de signer une nouvelle convention de partenariat globale relative à l'or-

ganisation des transports scolaires sur circuits spéciaux afin de définir les modalités techniques, financière et administrative de l'organisation du transport scolaire sur circuit scolaire spécial,

**Considérant** que le Conseil Municipal doit autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat susvisée

Le Conseil Municipal **délibère** et, à l'unanimité,

**Approuve** la convention de partenariat susvisée.

**Autorise** Madame le Maire à signer la convention de partenariat susvisée.

### Délibération n° 14 04 41

#### Rapport annuel du concessionnaire 2013 – GrDF

Vu de Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport annuel du concessionnaire 2013 de GrDF concernant la concession de distribution publique de gaz naturel,

Le Conseil Municipal **délibère** et, à l'unanimité,

**Prend acte** de la remise de ce rapport.

**Précise** qu'il sera tenu à la disposition du public en Mairie.

### Délibération n° 14 04 42

#### Désignation d'un représentant élu en charge des questions de défense

Vu de Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier de la préfecture de Seine-et-Marne en date du 4 juin 2014 relatif à la nomination d'un conseiller municipal en charge des questions de défense,

**Considérant** que le correspondant défense, placé auprès du Maire, a un rôle essentiellement informatif. Destinataire privilégié de l'autorité militaire territoriale, il peut ainsi informer et sensibiliser les administrés de la possibilité offerte à chaque citoyen de prendre part à des activités de défense dans le cadre de préparation militaire, de volontariat et de réserve militaire,

Le Conseil Municipal **délibère** et, à l'unanimité,

**Nomme** Jean-Claude Le Jaouen comme représentant en charge des questions de défense.

### Délibération n° 14 04 43

#### Approbation de la création du CISP (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la délinquance) de la Communauté de communes « Les Portes Briardes entre Villes et Forêts »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2002-999 du 17 juillet 2002 relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance créant les conseils intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance ;

Vu la circulaire du 17 juillet 2002 relative aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance ;

Vu la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2009 n°179 du 24 novembre 2009 de Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne créant la Communauté de communes Les Portes Briardes entre villes et forêts entre les communes de Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny et Ozoir-la-Ferrière définissant ses compétences ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2012 n°128 en date du 31 octobre 2012 portant extension du périmètre de la Communauté de communes Les Portes Briardes entre villes et forêts à la commune de Tournan-en-Brie ;

Vu l'arrêté préfectoral 2014/DRCL/BCCCL/38 du 30 avril 2014 portant sur la dernière modification des statuts de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n° 039/2015 du Conseil communautaire Les Portes briardes entre villes et forêts du 10 juin 2014 approuvant la création du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.I. S.P.D.) ;

**Considérant** que dans le cadre des compétences facultatives de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts figurent, en matière de Sécurité des biens et des personnes, l'élaboration et le suivi de dispositifs locaux d'intérêt communautaire de prévention de la délinquance ;

**Considérant** l'intérêt à mettre en place une instance de concertation sur les priorités de lutte contre l'insécurité et pour la prévention de la délinquance, et l'intérêt à créer un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,

Le Conseil Municipal **délibère** et, à l'unanimité,

**Approuve** la création du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Communauté de communes « Les Portes briardes entre villes et forêts ».

### Délibération n° 14 04 44

**Transfert à la Communauté de communes « Les Portes Briardes entre Villes et Forêts » de la**



## compétence en matière d'aménagement numérique

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-5, L. 5211-17 et suivants, L. 5214-27 ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1425-1, introduit par la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 dite loi Chevènement relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

**Vu** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2009 n°179 du 24 novembre 2009 de Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne créant la Communauté de communes Les Portes Briardes entre villes et forêts entre les communes de Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny et Ozoir-la-Ferrière ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2012 n°128 en date du 31 octobre 2012 portant extension du périmètre de la Communauté de communes Les Portes Briardes entre villes et forêts à la commune de Tourman-en-Brie ;

**Vu** la délibération n°035/2014 du 10 juin 2014 approuvant la modification des statuts de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts et approuvant la prise de compétence Aménagement numérique ;

**Vu** l'avis favorable à l'unanimité du Conseil communautaire en date du 10 juin 2014 ;

Le Conseil Municipal **délibère** et, à l'unanimité,

**Approuve** la modification afférente de l'article 2.1.1 des statuts de la Communauté intitulé « Aménagement de l'espace », comme suit :

### 2.1 Compétences obligatoires

#### 2.1.1 Aménagement de l'espace

Aménagement numérique du territoire

Conception, construction, exploitation et commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes

**Transfère** à la Communauté de communes la compétence en matière d'aménagement numérique ;

**Autorise** le Président de la Communauté de communes à solliciter l'arrêté de Madame la Préfète de Seine et Marne pour la modification des statuts sous réserve de l'obtention de la majorité définie à l'article L. 5211-5 du Code général des collectivités territoriales ;

**Dit** que ce transfert de compétence deviendra effectif au plus tôt dès la prise de l'arrêté de la part de Madame la Préfète ;

**Autorise** Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération dans les délais requis.

## Délibération n° 14 04 15

### Adhésion et désignation des représentants de la Communauté de communes « Les Portes Briardes entre Villes et Forêts » au Syndicat mixte « Seine-et-Marne Numérique »

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-5, L. 5211-17 et suivants, L. 5214-27 ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5216-5 et L.5211-9 ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1425-1, introduit par la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 dite loi Chevènement relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

**Vu** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2009 n°179 du 24 novembre 2009 de Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne créant la Communauté de communes Les Portes Briardes entre villes et forêts entre les communes de Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny et Ozoir-la-Ferrière ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2012 n°128 en date du 31 octobre 2012 portant extension du périmètre de la Communauté de communes Les Portes Briardes entre villes et forêts à la commune de Tourman-en-Brie ;

**Vu** la délibération n°035/2014 du 10 juin 2014 approuvant la modification des statuts de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts et approuvant la prise de compétence Aménagement numérique ;

**Considérant** la création du Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique regroupant le département de Seine-et-Marne, la région Ile-de-France, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) seine-et-marnais à fiscalité propre ;

**Considérant** l'objet de ce syndicat mixte qui est de procéder à la conception, la construction, à l'exploitation et à la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes ;

**Considérant** les statuts dudit syndicat mixte Seine-et-Marne numérique ;

**Considérant** que conformément à l'article L. 5214-27 du Code général des collectivités territoriales, les communes membres de la Communauté de communes Les Portes briardes doivent au préalable signifier leur accord à l'adhésion de la Communauté de communes au syndicat mixte ;

**Considérant** la volonté de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts d'adhérer audit syndicat mixte ouvert Seine-et-Marne numérique ;

**Considérant** que la commune d'Ozoir-la-Ferrière se situe en zone conventionnée et qu'à ce titre la Communauté de communes peut prétendre à une cotisation moins élevée ;

Le Conseil Municipal **délibère** et, à l'unanimité,

**Autorise** le Conseil communautaire de la Communauté de communes à adhérer à un syndicat mixte ouvert exerçant la compétence de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales, en l'occurrence le syndicat mixte Seine-et-Marne numérique, sise 3, rue Paul Cézanne à Melun (77000), dont les statuts sont joints à la présente ;

**Approuve** la désignation de MM. André BOYER et Jean-Paul GARCIA en qualité de délégués titulaires au Comité syndical de Seine-et-Marne numérique et de Mme Eva LONY et de M. Benoît SCHMIT en qualité de délégués suppléants ;

**Précise** que la commune d'Ozoir-la-Ferrière se situe en zone conventionnée ;

**Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document dans ce cadre.

## Extraits du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> Septembre

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Gérard GIBault de ses fonctions de Conseiller Municipal à compter du 9 juillet 2014. Ainsi, Madame Consuelo ALVAREZ, suivante de la liste, est désormais installée dans ses fonctions de Conseillère Municipale.

### Relevé des décisions municipales :

- Décision municipale n° 14/01 du 30 juin 2014 relative au renouvellement du contrat de prestations de services relatives à la divagation des animaux et l'exploitation de fourrières animales avec la SACPA ;

- Décision municipale n° 14/02 du 6 août 2014 relative à la capacité à ester en justice dans le cadre d'un contentieux

## Délibération n° 14 05 64

### Création d'un poste en Contrat Unique d'Insertion

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la délibération n° 10 15 123 du 9 avril 2010 créant le Centre de Loisirs,

**Considérant** le souhait de la commune de mettre en place un pôle animation jeunesse,

**Considérant** la nécessité de créer un poste en Contrat Unique d'Insertion,

Le Conseil **délibère** et, à l'unanimité,

**DECIDE** la création d'un poste en Contrat Unique d'Insertion,

**PRECISE** que la dépense correspondante sera inscrite au budget de l'exercice.

## Délibération n° 14 05 65

### Contrat Unique d'Insertion – Demande d'Aide

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 14 05 64 en date du 1er septembre 2014 relative à la création d'un poste en Contrat Unique d'Insertion,

**Considérant** qu'il convient de signer une demande d'aide pour la mise en place du Contrat Unique d'Insertion,

Le Conseil **délibère** et, à l'unanimité,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la demande d'aide pour la mise en place du Contrat Unique d'Insertion,

## Délibération n° 14 05 67

### Convention de partenariat relative à la mise en œuvre des d'activités périscolaires pour les niveaux maternelle et primaire – Année scolaire 2014/2015

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le projet de convention de partenariat relative à la mise en œuvre des d'activités périscolaires pour les niveaux maternelle et primaire – Année scolaire 2014/2015,



**Considérant** que dans le cadre des activités périscolaires, la collectivité a décidé, pour assurer certaines de ces animations, de faire appel à l'association Music Pour Tous,  
**Considérant** qu'il convient de signer une convention permettant de régler les modalités d'intervention de l'association Music Pour Tous,  
 Le Conseil **délibère** et, à l'unanimité,  
**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de partenariat relative à la mise en œuvre des activités périscolaires pour les niveaux maternelle et primaire – Année scolaire 2014/2015,  
**PRECISE** que l'Association Music Pour Tous intervient pour des activités d'éveil musical et d'éveil corporel, pour une durée hebdomadaire de 11 heures,  
**PRECISE** que le forfait horaire est fixé à 30 euros toutes taxes comprises,  
**PRECISE** que la dépense correspondante est inscrite au budget de l'exercice.

## Délibération n° 14 05 69

**Montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité**

**Vu** de Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité codifié aux articles R 2333-105 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération no 13 34 316 du 8 avril 2013,

**Considérant** que le montant de la redevance est calculé en prenant le seuil de population issu du recensement INSEE en vigueur au 1er janvier 2014,

Le Conseil **délibère** et, à l'unanimité,

**FIXE** le montant de la redevance au taux maximum selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal Officiel de la République Française et non plus sous forme d'avis au bulletin officiel, soit un taux de revalorisation de **27,28 %** tenant compte des revalorisations successives depuis l'année suivant la parution du décret précité.

## Délibération n° 14 05 71

**Convention avec le Syndicat de l'Ecole des Clos relative à l'utilisation des locaux de l'Ecole des Clos par le Centre de Loisirs**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le projet de convention d'utilisation des locaux de l'Ecole des Clos concernant la mise à disposition des locaux au Centre de Loisirs,

**Considérant** que la convention susvisée est arrivée à échéance,

**Considérant** qu'il convient de signer une nouvelle convention en intégrant l'ouverture du Centre de Loisirs le mercredi après-midi,

Le Conseil Municipal **délibère** et, à l'unanimité,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec le Syndicat de l'Ecole des Clos relative à l'utilisation des locaux de l'Ecole des Clos par le Centre de Loisirs.

## Délibération n° 14 05 74

**Convention avec Initiatives 77 relative aux travaux d'extension du cimetière**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le projet de convention avec Initiatives 77 relative aux travaux d'extension du cimetière,

**Considérant** qu'il convient de signer une convention afin de prévoir les modalités de leur intervention

Le Conseil Municipal **délibère** et, à l'unanimité,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec Initiatives 77 relative aux travaux d'extension du cimetière,

**PRECISE** que la dépense correspondante est inscrite au budget de l'exercice.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30



Souhaitons la bienvenue à Madame Consuelo Alvarez, déjà présente sur la liste de la majorité et nouvellement élue Conseillère Municipale en remplacement de Monsieur Gérard Gibault.

## Syndicats

Syndicats	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Syndicat Intercommunal pour la création et le fonctionnement de l'Ecole des Clos	Laurent PRODO, Amandine MOULIN Magali LENCIONE	Véronique GUILLOCHON, Sandrine GAMEIRO François-Xavier SUEUR
Syndicat Intercommunal des Eaux de Chevry-Cossigny Férolles-Attilly	Jean-Claude Le JAOUEN Laurent PRODO Daniel BEAUCHE	Anne-Laure FONTBONNE Séverine DESMIER DE CHENON, Caty BOYARD
Syndicat Intercommunal du Fonctionnement du Collège d'Enseignement Secondaire de Lésigny	Anne-Laure FONTBONNE Consuelo ALVAREZ	Laurent PRODO Daniel BEAUCHE
SIAR Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement des Rus du Bassin du Réveillon	Aurélien VANDIERENDONCK Jean-Claude Le JAOUEN	Véronique GUILLOCHON Amandine MOULIN
SIBRAV Syndicat Intercommunal de la Brie pour le Raccordement à Valenton	Jean-Claude Le JAOUEN Séverine DESMIER DE CHENON	Aurélien VANDIERENDONCK Laurent PRODO
SMEP Syndicat mixte d'Etudes et Programmes De la frange Ouest	Jean-Claude Le JAOUEN Anne-Laure FONTBONNE Caty BOYARD	Laurent PRODO Aurélien VANDIERENDONCK Pierre-Olivier BRASS
SIPE Syndicat Intercommunal de la Petite Enfance	Anne-Laure FONTBONNE Amandine MOULIN Véronique GUILLOCHON	Sandrine GAMEIRO Caty BOYARD
SYAGE Syndicat Mixte pour l'assainissement et la gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres	Jean-Claude Le JAOUEN	Anne-Laure FONTBONNE
Syndicat Intercommunal pour le transport scolaire du Lycée de Roissy	Pierre-Olivier BRASS Bruce TRARIEUX	Laurent PRODO Francis PRADINES
SICBANC	Jean-Claude Le JAOUEN Anne-Laure FONTBONNE	Daniel BEAUCHE
SIETOM Syndicat Intercommunal pour l'enlèvement et le traitement des Ordures Ménagères	Aurélien VANDIERENDONCK Daniel BEAUCHE	Sandrine GAMEIRO Véronique GUILLOCHON

## Commissions municipales

### Temps d'Activités Périscolaires (TAP) :

Laurent Prodo, Amandine Moulin, Sandrine Gameiro, Patrick Houssier, François Sueur .

**Finances** : Jean-Claude Le Jaouen, Séverine Desmier de Chenon, Patrick Houssier, Florence Chouraqui, Laurent Prodo.

**Urbanisme** : Jean-Claude Le Jaouen, Patrick Houssier, Aurélien Vandierendonck, Laurent Prodo, François Sueur, Véronique Guillochon..

**Travaux** : Laurent Prodo, Pierre-Olivier Brass, François Sueur, Jean-Claude Le Jaouen, Véronique Guillochon.

**Communication** : Laurent Prodo, Florence Chouraqui, Séverine Desmier de Chenon, Véronique Guillochon, Consuelo Alvarez.



## Rappel des règles d'urbanisme

Nous constatons régulièrement des infractions au Code de l'Urbanisme sur notre commune. Dans un certain nombre de cas, l'origine en est la méconnaissance des textes en vigueur par les propriétaires, mais d'en d'autres cas, il s'agit de volonté délibérée de ne pas respecter la réglementation. Nous nous attachons à être très vigilants dans ce domaine et serons intransigeants quant

au bon respect de ces règles. Nous réalisons actuellement un état des lieux, concernant notamment les déclarations de travaux non effectuées et informerons les personnes concernées dans le courant du mois de novembre, afin qu'elles régularisent au plus vite leur situation.

## Ne vous mettez pas en infraction



Tous travaux ayant pour objet de démolir, de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture, d'édifier ou de modifier une clôture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation avant le commencement des travaux.

Ces différentes autorisations sont des documents administratifs qui permettent de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur sur la commune. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, d'un permis de construire, d'un permis d'aménager, d'un permis de démolir...

Tous ces documents sont téléchargeables sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) - rubrique : Logement/Urbanisme.

Notre service urbanisme se tient à votre disposition pour vous informer sur le type d'autorisation nécessaire et vous donner tous les renseignements utiles pour vos projets.

## Des travaux à réaliser, quel formulaire choisir ?

1) Un permis de construire est notamment exigé dès lors que les travaux envisagés sur une construction existante :

- Ont pour effet de créer une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m<sup>2</sup>.
- Ont pour effet de créer une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 40 m<sup>2</sup> dans les zones urbaines couvertes par un PLU ou un document assimilé. Toutefois, entre 20 et 40 m<sup>2</sup> de surface de plancher ou d'emprise au sol; un permis de construire est exigé lorsque les extensions ont pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà de 170 m<sup>2</sup>.
- Ont pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination.
- Ou portent sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ou se situant dans un secteur sauvegardé.

2) Une déclaration préalable est exigée pour les travaux suivants réalisés sur une construction existante :

- Travaux qui créent entre 5 m<sup>2</sup> ou 20 m<sup>2</sup> de surface de plancher ou d'emprise au sol. Le seuil de 20 m<sup>2</sup> est porté à 40 m<sup>2</sup> si la construction est située dans une zone urbaine d'une commune couverte par un PLU ou un document assimilé.
- Travaux de ravalement ou travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment.
- Travaux changeant la destination d'un bâtiment même lorsque celle-ci n'implique pas de travaux.
- Clôture.

3) Un permis de démolir est notamment exigé pour des travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction.

## Rond-Point de Grande Romaine : Circulation rétablie



Près d'un an après la destruction du poste de détente de GRT gaz, suite à un accident de la circulation, nous sommes heureux de vous annoncer que les travaux routiers sont enfin achevés et la circulation routière rétablie. Un vrai soulagement pour les automobilistes qui devaient passer par la déviation de Lésigny pour se rendre au Clos Prieur ou à Ozoir La Ferrière.

Un nouveau poste de détente a été installé dans la station d'interconnexion, en toute sécurité par rapport au risque d'accident de la circulation. La chaussée du rond-point qui avait été endommagée a été remise en état ainsi que les panneaux de signalisation.

Cet hiver, il est prévu de reconstruire l'abribus détruit et de rétablir les chicanes dans le Clos Prieur.

Dès que les conditions climatiques le permettront, le terre-plein du rond-point sera aménagé avec une plantation d'arbre et engazonnement.

## Nouvelle signalétique

### Croisement de la rue de l'Avenue et du chemin du Grand Orme :

Devant les dangers provoqués par une mauvaise signalétique, un stop a été aménagé au croisement de ces deux rues, rendant la rue de l'Avenue prioritaire.



## Cimetière

La rénovation des anciens murs d'enceinte et la construction des nouveaux murs au sud afin d'agrandir le cimetière sont en voie d'achèvement.

Un parking sera également aménagé le long du cimetière sur la route de Servon.

Restera ensuite à définir l'aménagement intérieur de cet agrandissement, ce qui devrait intervenir dans le courant de l'année prochaine.

Les travaux du cimetière ont été réalisés par une Association Départementale dénommée « Initiatives 77 »





## Initiative 77

- INITIATIVES 77 est une association loi 1901, créée en 1991 par le Conseil Général de Seine et Marne pour favoriser l'insertion de public éloigné de l'emploi.
- Elle emploie environ 500 salariés par an, sur des chantiers d'insertion et des actions qualifiantes.
- Elle œuvre également pour l'insertion par le logement.
- Elle accompagne des chercheurs d'emploi dans la création de leur propre emploi.
- Elle est l'opérateur du Conseil Général dans l'application de la clause d'insertion dans les marchés publics du département, de l'OPH, de la Région IDF.
- Elle développe le dispositif Cap Parrainage, mettant en relation des cadres en entreprises avec des chercheurs d'emploi.

### Objectif du chantier

- L'objectif premier d'un chantier d'initiative locale est l'insertion professionnelle. Il s'appuie sur la restauration du petit patrimoine rural de Seine et Marne : lavoirs, fontaines, pigeonniers, pèdi-luvs, puits, églises, murs d'enceinte de cimetière.
- Certains de ces travaux ne pouvant pas être réalisés pendant la période hivernale, le chantier est amené parfois à se diversifier et à procéder à des aménagements intérieurs de locaux communaux à destination du public (salles de conseil municipal, de mariage, hall d'entrée...).
- L'équipe intervient également dans le domaine de l'entretien espace rural : nettoyage de berges, aménagement de mares, débroussaillage, aménagement paysager.

### Le fonctionnement

Le chantier ne peut exister sans un fort partenariat.

- Un comité de pilotage a lieu régulièrement (environ toutes les 6 semaines) avec les communes et le syndicat d'initiative, afin de faire le point sur l'avancée des travaux, sur la situation des salariés, et de statuer sur les travaux à venir.
- Un comité de suivi a également lieu avec les prescripteurs, afin d'évaluer le parcours des salariés.
- Sont conviés à ces comités les partenaires institutionnels, tels que le Conseil Général, la DIRECCTE, la Fédération du BTP, et autres financeurs.

### Les salariés

Le recrutement se fait grâce au partenariat avec les acteurs locaux tels que : Pôle Emploi, les Missions Locales, les Associations d'Accompagnement Vers l'Emploi, et autres services emploi.

Les candidats sont dits éloignés de l'emploi (jeunes sans qualification, bénéficiaires du RSA, travailleurs handicapés...).

Ils sont recrutés en contrat aidé pour 20 heures par semaine.

La majorité sont des hommes, entre 26 et 45 ans, sans qualification et avec une mobilité limitée.

Le chantier a mis en place un ramassage le matin et le soir afin de leur permettre d'accéder à l'emploi malgré les difficultés de déplacement.

### Le suivi

- Les salariés sont encadrés par un chef de chantier, professionnel reconnu, qui assure une formation quotidienne.
- Un suivi est effectué tous les mois par le développeur de projets.
- Ils continuent à être accompagnés dans leur recherche d'emploi par leur conseiller emploi.
- Des formations collectives sont organisées tous les ans, sur les thématiques de la sécurité principalement (Sauveteur Secouriste du Travail, Gestes et Postures...).
- Des formations ponctuelles ont lieu en fonction des besoins du chantier : charpente, couverture, carrelage... .
- En fonction du projet professionnel des personnes sur le chantier, des formations sont financées à titre individuel (CACES cariste, conducteur d'engin, plomberie...).

### En termes de retour à l'emploi...

Les chantiers d'initiative locale sont validés par la DIRECCTE, qui impose 25% de sorties emploi durable (CDI, CDD ou intérim de plus de 6 mois, formation qualifiante) et 60% de sorties dites dynamiques (formation, intérim ou CDD de moins de 6 mois).

Sur les chantiers INITIATIVES 77, les taux de sorties emploi durable sont de 31% pour l'année 2011 et d'environ 60% de sorties dynamiques.

Le Conseil Général de Seine et Marne assure aussi un suivi régulier, étant financeur du poste de l'encadrant de chantier et d'une partie des contrats aidés.

### LE CHANTIER D'INITIATIVE LOCALE PATRIMOINE ET CULTURE EN RESUME

- 12 salariés en contrat aidé
- 1 encadrant technique qualifié
- 1 développeur de projets
- 1 assistante administrative
- 60% de sorties dynamiques
- Des partenariats...



## Enfants à vélo : DANGER !

Depuis quelques mois, nous avons eu à déplorer de nombreuses reprises, des infractions graves au code de la route, de la part de jeunes enfants du village circulant à vélo. (Non-respect du stop de la rue des Balais, descente de la rue de l'avenue dans la voie de gauche, traversée des voies sans regarder s'il n'y a pas de voiture, etc...).

Nous comptons sur les parents de ces enfants pour nous aider à leur rappeler le danger qu'ils courent en ne respectant pas ces règles. Par avance, nous vous en remercions.



## Information importante du SIETOM



Il nous est déjà signalé le passage de démarcheurs sur certaines communes pour la vente de calendriers. **Ces personnes ne sont pas des agents de la Société SEPUR collecteur du SIETOM.**

Les équipages de la Société SEPUR passeront au domicile des habitants du SIETOM pour proposer leurs calendriers du 1<sup>er</sup> novembre 2014 au 15 janvier 2015.

Ces agents se présenteront en tenue de travail, munis d'une carte professionnelle avec photo.

## Site Internet

« Après 9 mois de gestation nécessaire à la confection d'un beau bébé, j'ai le plaisir de vous annoncer que le site internet de la commune réouvrira pour la Nouvelle Année »

## État civil

### Mariage :

- Amandine Moulin et Pierre Hebert le 8 août 2014

### Noces d'OR :

- Monsieur et Madame Louis MANCHON ont célébré leurs Noces d'Or en Mairie de Férolles-Attilly, le 14 septembre 2014.

### Baptême civil :

- Julie Bruman le 27 septembre 2014

### Décès :

- Janine Masquefa le 17 octobre 2014
- Nicole Petit le 19 octobre 2014

**DÉPISTAGE ORGANISÉ DU CANCER DU SEIN**

**Le dépistage est recommandé à partir de 50 ans, ou avant en cas de risque particulier.**  
Renseignez-vous auprès de votre médecin, sur e-cancer.fr ou au 0810 810 821

**👉 Octobre rose 2014**

**Mois de mobilisation contre le cancer du sein**

1 femme sur 8 sera confrontée au cancer du sein au cours de sa vie. Le dépistage est un acte important pour agir contre ce cancer.

**👉 LE DÉPISTAGE : AGIR A TEMPS**  
Le dépistage du premiers symptômes.  
Détekté à un stade précoce, un cancer du sein peut être guéri dans 9 cas sur 10.

**👉 A PARTIR DE 50 ANS : UN RISQUE PLUS ÉLEVÉ**  
Au-delà de 50 ans, les femmes ont plus de risque de développer un cancer du sein. A partir de cet âge elles sont invitées à réaliser une mammographie de contrôle tous les 2ans dans le cadre du dépistage organisé.

**👉 EN CAS DE RISQUE PARTICULIER : UN SUIVI PERSONNALISÉ**  
Le risque de développer antécédents personnels ou familiaux de certaines maladies touchant le sein.  
Un dépistage adapté à chaque situation est proposé par le médecin.

**Pour toute information ou pour obtenir une prise en charge**

**01 60 62 00 00**  
**www.adc77.org**



# Comité des fêtes

## Concours de pêche

Le 27 septembre, 28 enfants ont répondu présents au premier concours de pêche organisé par la nouvelle équipe du Comité des Fêtes.

Le beau temps était au rendez-vous, les poissons également !

Nelson a battu tous les records avec plus d'une vingtaine de poissons.

Saluons également les bons résultats de : Timéa, Killian, Antoine, Jonaz et Corentin.

Tous ces champions se sont vus remettre une coupe offerte par Vincent le pizzaiolo.

La matinée s'est terminée par un Apéro « jus de fruité », suivi d'un pique-nique offert par le Comité.

Nous tenons à remercier chaleureusement Vincent (Ex Champion du Monde de pêche par équipe), qui nous a aidé à la mise en place, a fourni les appâts et a su prodiguer aux enfants tous les conseils d'un professionnel !

Remercions également la Société de Chasse de Férolles qui a contribué à l'organisation de cette matinée.



## Couscous

Après l'Espagne et le Portugal, le Comité des Fêtes nous a proposé le 11 octobre de faire une petite escale au Maroc, afin de déguster un délicieux couscous.

Ambiance chaleureuse et conviviale, Karaoké et danses endiablées ont permis, encore une fois, de passer tous ensemble une soirée fort sympathique.

Nous vous donnons rendez-vous le 20 novembre pour le beaujolais nouveau.





# Comité des Fêtes

## La Fête du village et des Clos

Le samedi 28 juin a eu lieu notre traditionnelle fête communale. Malgré un temps pas très clément pour la saison, vous étiez nombreux au rendez-vous pour partager, en présence de Madame le Maire, l'apéritif et le buffet campagnard offert par la municipalité.

Puis chacun s'est dirigé vers les activités offertes (structure gonflable, tir à la carabine très apprécié par les enfants, maquillage, stand de chamboule tout, etc ...)

Pour la première fois un concours de pétanque avait été organisé. De nombreuses équipes ont participé et les gagnants se sont vus offrir un baptême de l'air en ULM.

Grand succès du Barbecue et de la soirée dansante animée par

notre dj favori « Flavio », sans oublier les démonstrations des danseurs de claquettes de Music Pour Tous, des danses bretonnes de l'ASLF et des danseurs de Country de Servon.

La soirée s'est terminée par le feu d'artifice, qui malgré la pluie a remporté un vif succès.

Nous remercions toutes les Associations, les Bénévoles, les Délégués de Parents d'élèves et les services techniques, qui chaque année mettent tout leur cœur pour faire de cette fête, une journée de convivialité, de rencontres, d'échange et de partage.

A l'année Prochaine !



Nous vous donnons rendez-vous le 20 novembre pour l'arrivée du **Beaujolois Nouveau**





## Exposition : "Les Vins du Postillon"

A l'occasion des Journées du Patrimoine des 20 et 21 septembre, l'Office Culturel de Férolles-Attilly, associé à Francis Elzingre, Historien d'Entreprise et Daniel Lamartine collectionneur d'objets publicitaires, a organisé, dans la salle du Conseil de la mairie, une grande exposition consacrée aux « Vins du Postillon ».

Pourquoi les Vins du Postillon à Férolles-Attilly ?

Le Postillon a acquis en 1940, l'ancien **château du Chevalier de La Barre** pour que les membres du personnel puissent cultiver leurs jardins en cette période où le ravitaillement était difficile. Le château accueillait chaque année à la fin juin, les membres du personnel et leurs familles pour une grande fête qui durait plusieurs jours. Les habitants de Férolles y étaient également conviés. Par ailleurs, le château hébergeait les membres du personnel pour les vacances d'été.

Cette exposition présentait une collection unique de plus de 200 objets publicitaires constituée par Daniel Lamartine, fils de Pierre Lamartine, le conducteur du fameux « camion bar ».

Mais il y avait aussi une impressionnante série de photographies relatant l'histoire de l'entreprise, de ses dirigeants : Antoine, René et Michel Combastet, son évolution, de 1910 à 1967.

Plusieurs visiteurs ont pu se reconnaître avec beaucoup d'émotion sur certaines photos prises à l'occasion des réunions des membres du personnel et de leur famille, au château de La Barre.



De nombreuses personnes de Férolles et d'ailleurs, sont venues à cette exposition, une occasion unique pour se rencontrer et partager leurs souvenirs d'enfance, les vacances au château de La Barre, les fêtes de Noël, les camions publicitaires...

Joie et Nostalgie étaient au rendez-vous !

Un grand merci à Monsieur Michel Combastet et à son fils Olivier pour leurs implications, ainsi qu'à tous les membres de sa famille pour leur présence. La rencontre fût belle et émouvante...



## C'est reparti pour les TIC-TAC

À nouvelle année (scolaire)... nouveaux projets!  
Après six représentations de leur spectacle "Rue des alouettes", en trois lieux différents l'an dernier, et forts de ces succès, les membres de la troupe sont remplis d'énergie.  
Avec une physionomie légèrement modifiée, au gré des départs (pour études ou obligations professionnelles) et des arrivées, le groupe reste plein d'entrain et de dynamisme. Et il lui en faut, pour mener à bien le projet scénique en cours: une pièce adaptée de "Tête de gondole", de Stéphane Titéca, qui sera présentée au public férollais les 14 et 15 novembre prochains au gymnase, sous le titre : "LAISSE LES GONDOLES". Attention! Ne croyez pas qu'ils

vous emmèneront à Venise... Loin de là! Ces "gondoles" sont en effet celles d'un hypermarché dans lequel se déroule l'action. Cette comédie de notre vie de tous les jours vous permettra de pousser la porte de "Carchan" où vous vivrez au rythme des promotions, offres spéciales, ventes flash, mises en rayons, rencontres; le tout, avec le personnel, les clients et même... l'arrivée des caisses automatiques et la fameuse carte de fidélité. Bref, cette comédie drôle et parodique, jamais méchante, est uniquement destinée à vous détendre et... vous changer des courses!  
Voilà pour ce premier projet de l'année, en attendant les suivants...

## Théâtre Férollais

Créé en 2001, l'atelier théâtral de Férolles Atilly a su au fil des années et des représentations se constituer en une véritable troupe d'acteurs amateurs. Mené d'une main de maître par Laurence Amiot, le théâtre Férollais tente chaque année de surprendre son public mais surtout de le divertir.  
La troupe nouveau millésime 2014, est composée de Didier Deuré, (acteur et metteur en scène), Jean-Luc, Romain, Roselyne, Laurène et Gaëlle.  
Ils ont choisi de vous faire rire, au travers d'une pièce anglaise d' Alan Ayckbourn, intitulée Les Uns Chez les Autres.  
Dans ce vaudeville des temps modernes, se mêlent et s'emmêlent




trois couples, Les Foster, Les Philips et Les Chestnutt. Les trois hommes sont collègues. Mais l'épouse Foster commet l'adultère avec Bob Philips. Les deux amants vont donc utiliser comme alibi les problèmes de couples imaginaires des Chestnutt... De là vont s'enchaîner pendant près de deux heures, quiproquos, mensonges... et assiettes qui volent !  
Pour voir tout cela sur scène, il va falloir patienter encore un peu, nos 6 acteurs répètent actuellement tous les jeudis afin de se produire devant vous les Vendredi 10 et Samedi 11 avril 2015 au gymnase de Férolles. En espérant qu'une fois encore le public répondra présent."

## Aquarelle

**AQUARELLE**

Rentrée 2014-2015  
**L'Atelier de Férolles**

*fêtera ses 10 ans*



Office Culturel de  
Férolles - Atilly

pour tous détails et inscriptions contact:  
**Christiane CASTEL**  
06 15 88 45 52    rose.et.bleu@orange.fr

## Peinture à l'huile

"Dans une ambiance très sympathique, et en toute liberté, venez découvrir la Peinture ( Huile et Acrylique ) dans tous les styles (Classique, Contemporain, Abstrait et autres à la demande) Initiation et Perfectionnement ! Encore des places dans les cours d'une durée de 2h ou 3h au choix ! (le lundi de 17h à 19h ou 17h à 20h ou 18h à 20h ou 18h à 21h ou 19h à 21h ).  
Vous êtes les bienvenus pour une prise de contact et un cours d'essai gratuit ! " Joëlle Cuzin 06 78 42 52 58





## Gala de danses de salon : samedi 14 juin

Ce samedi était placé sous le signe des Music Awards : des trophées ont été gagnés.

Pour récompenser les représentants des différentes catégories de style de danse.

Le show des élèves était magnifiquement orchestré par Julien et Alexandra nos professeurs.

Candice Pascal et Gabin Giband, de l'émission « danse avec les stars » ont exécuté de magnifiques prestations en alternance avec le show de Danse Music Compagnie qui nous ont bluffés avec une chorégraphie déchirante.

Merci à tous les danseurs pour cette super soirée  
A l'année prochaine !

## Promenades dans les chemins communaux : dimanche 29 juin

24 marcheurs ont bravé la pluie en ce dimanche pour arpenter nos chemins communaux du nord au sud. 15 Kilomètres à travers champs, prairies, bois, berges pour rejoindre tous les points cardinaux de notre beau village pour rejoindre Lésigny, Ozoir, Chevry, Brie ou Servon autrement.

Nous avons remis en mairie notre parcours afin de faire un état des lieux sur la praticabilité de ces chemins et leur propreté avec l'aide de l'Association d'Environnement du Réveillon.

Merci à nos courageux marcheurs qui au fil de leurs pas ont ramassé les déchets rencontrés : 30 kg ! il est inadmissible et impardonnable de laisser quoi que ce soit au long de nos déplacements !

Renseignements et inscriptions auprès de l'ASLF :  
01 60 02 31 03 ou [aslf.sportsetloisirs@club-internet.fr](mailto:aslf.sportsetloisirs@club-internet.fr)



## Music Pour Tous



Le 6 septembre 2014 a vu le départ des inscriptions pour cette nouvelle année Musicale.

Notre association propose l'apprentissage d'instruments & chants :

Claude Bayeuil (claquettes), Catherine Camu (piano), Nicolas Debrie (batterie, percussions, basse), Alain Guillard (saxophone, flûte), Yvon Guillard (trompette), Gilbert Mestre (piano, guitare), Pascal Vergnault (trombone, violoncelle) Del Rabenja (guitare), Sarah Khider (chant, chorale, éveil musical)

Tout au long de l'année Music Pour Tous vous proposera de retrouver les différents groupes de Musique lors d'animations sur notre commune.

Pour nous rejoindre vous pouvez nous contacter par le site : [musicpourtous77@gmail.com](mailto:musicpourtous77@gmail.com) ou <http://mpt77.free.fr/MPT>



## L'école et sa réforme scolaire

Les vacances sont finies et c'est déjà l'heure de la rentrée.

Que de mouvement pendant tout l'été. Il a fallu prévoir la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et de l'accueil de nos enfants. Nous tenons à remercier l'ensemble des membres de la commission de travail sur la réforme scolaire, les enseignants, la directrice, les ASEM et l'ensemble du personnel de la Mairie.

Et oui en 2 mois, il a fallu recruter 7 animateurs pour la mise en place des TAP ; Nous proposons à nos enfants les activités d'Anglais avec Véronique Desmonds et Krysta Lyvie, de l'art visuel avec Valérie Pollet aidé de Marie (ASEM\*), d'un atelier découverte avec Marie Rabier, d'un atelier éveil musical avec Sandrine Gameiro, et d'un atelier regroupant le body rhythm, la danse et les

percussions dirigés par Claude Bayeuil de Saint Gilles, Sophia Bari et Christine (ASEM).

Pour des raisons de sécurité et pour une meilleure gestion, les activités proposées ont été inscrites dans le calendrier scolaire pour chaque classe.

Merci aussi aux parents qui ont largement adhéré à cette réforme permettant ainsi à 99 élèves de participer à l'ensemble de ces activités.

Il est déjà prévu pour le printemps 2015 de pouvoir présenter lors d'une soirée Férolaise les premières réalisations de nos enfants.

\* Agent spécialisé des écoles maternelles

### ATELIER DECOUVERTE



### ART VISUEL



### Témoignages

"A la fin de ce premier cycle, nous constatons que les ateliers proposés dans le cadre du "TAP" ont été bien accueillis par l'ensemble des enfants ce qui est très encourageant pour les intervenants.

Il est toutefois important de souligner que la découverte, par les enfants, de ces nouvelles disciplines s'est faite progressivement dans un contexte parfois difficile à la fois sur le plan de la gestion des locaux que de l'adaptation des enfants à de nouveaux animateurs. Ces derniers, de part leur expérience, ont su gagner leur confiance et ainsi leur permettre de découvrir de manière positive ces nouveaux ateliers."

Claude Bayeuil référent TAP

Pour ce mois de rentrée, j'ai proposé un atelier découverte aux enfants de la classe de CP. Ils se sont montrés curieux et très intéressés par des activités aussi variées que la fabrication de la pâte à modeler, de la colle à papier ou encore du produit à bulles.

La météo clémente nous a permis de profiter de la cour pour organiser des chasses aux insectes bien appréciées par les enfants, ainsi que des activités autour de ces petites bêtes, sans oublier la semence de graines de pelouse et de radis dont les enfants ont suivi au quotidien la pousse.

De joyeux après-midi cuisine ont eu lieu avec la préparation et la dégustation de bonbons "fait école" et de délicieuses fondues aux chocolats avec des fruits.

Marie intervenant TAP

"Le thème de l'atelier Arts Visuels était les pommes. C'était génial, on s'est bien amusé. On s'est inspiré de trois grands artistes : Matisse, Cézanne et Magritte."

Maëlen, Maëva, Rafaël et Théo- CM1-CM2

### PERCUSSIONS – BODY RYTHME DANSE

#### EVEIL MUSICAL



#### ANGLAIS



## Les travaux d'été : La réforme des sols et peintures

Cela en avait bien besoin. Les quatre classes élémentaires, la salle des maîtres et l'atelier peinture se sont vus dotés pour cette rentrée scolaire d'une peau neuve. Un superbe linoléum bleu a été posé en remplacement des vieilles dalles de revêtement roses devenues dangereuses de par leur vétusté.

Il ne fallait pas léser les maternelles. Pour eux c'est une nouvelle peinture qui a été réalisée dans le préau. Il restait un peu de peinture

et nous en avons profité pour repeindre l'ensemble des sanitaires de notre école (un lieu qui est toujours agréable de trouver propre).

Nous profitons de ce journal pour remercier Monsieur Yann F., Mécène pour notre école, qui a gentiment offert un nouveau Tableau Blanc Numérique (pas encore installé).



## Les Ecuries d'Attilly brillent une nouvelle fois au Championnat de France d'Equitation.

Conquérir un titre ou une médaille lors du Championnat de France est un événement majeur dans la vie d'un cavalier et de son établissement équestre. Cette performance concrétise le travail quotidien mené par le Club dans un but éducatif et sportif.

Ainsi :

Florence Lejeune a obtenu la 2ème place dans la discipline : Dressage, Championnat des Propriétaires-Top Model Dressage Amateur 3.

Marie Scasso a obtenu la 3ème place dans la discipline : Saut d'obstacles, Championnat Amateur 1 jeune.



## Portrait d'Artistes Férollais



Après avoir découvert les talents de Peintre d'une Férollaise dans le précédent journal, tournons-nous cette fois vers la musique et partons à la « découverte » de deux férollais.

Richard Besnard et Paul Sandrin, habitent au village et sont voisins... Richard, excelle à la guitare et au piano et Paul est un génie des mots.

Rencontre de deux talents qui décident au travers d'un Cd de partager leur passion ; l'un compose, l'autre écrit.

Et c'est avec la collaboration d'Anais Trouchaud (chanteuse), Alain Trouchaud (clarinette/saxo) et Alain Truong (également Férollais) à la guitare que naît ce disque de musique française, poétique et printanier, qui nous donne juste envie de nous asseoir confortablement

dans un canapé et d'écouter ces chansons à texte. Evasion et Sérénité garanties !

**Ce disque est disponible à la Boutique « Mélomusik » à Lésigny**

**Nous vous donnons rendez-vous pour leur concert le Samedi 7 mars 2015 au Gymnase**

### LA CHRONIQUE DE « PRÉSERVONS FÉROLLES »

Toute l'équipe de « Préservons Férolles » est heureuse de vous retrouver pour ce deuxième rendez-vous, après un été sinon ensoleillé, du moins porteur pour les idées que nous défendons... Ainsi, nous avons pris acte de l'annulation par la nouvelle équipe du permis d'aménagement de la zone AUa (derrière l'église) déposé par l'ancien maire, entaché comme l'A.E.R. a pu le démontrer d'irrégularités trop criantes... Nous souhaitons maintenant être associés, en tant que membres de la commission d'urbanisme aux réflexions et décisions définissant de nouvelles zones d'urbanisation, plus propices à un développement harmonieux de l'habitat de notre commune.

Saluons également la disparition des merlons installés sans concertation sur les chemins communaux, preuve là aussi de la volonté de l'équipe actuelle de préserver l'environnement de dépôts, tout en permettant à nos agriculteurs d'accéder à leurs champs et aux férollais(es) de s'y promener.

Enfin, je souhaiterais revenir sur la réponse faite par la liste de la majorité à notre premier billet. Je leur rappellerai que la tradition veut que la parole de l'opposition, dès lors qu'elle n'est pas insultante, n'appelle pas de réponse de la part de la majorité... mais c'est probablement pour apprendre que notre maire préside la commission « démocratie participative » au sein de notre communauté de communes !

A votre écoute, vos élus : F. CHOURAQUI ; F. SUEUR ; P. HOUSSIER

## Le Sudoku du mois

Difficulté : Facile

Résultat dans le prochain numéro.

2	4	8	3				5	7
1	3		7				8	
9						3		
	6			1		2		5
8	9	4		2		1	7	3
5		1		3			6	
		5						9
	8				6		3	1
6	1				3	5	2	8



## Nos séniors en goguette !

Cette année 6 Férollais étaient présents au séjour Séniors en vacances à Mûr-de-Bretagne dans les Côtes d'Armor, organisé en partenariat avec les C.C.A.S. de Lésigny, de Chevy-Cossigny, de Férolles-Attilly et l'organisme ANCV.

Ils ont pu profiter pleinement des excursions (Dinan, Pontivy, les Menhirs de Carnac, La Trinité sur Mer...) sous un soleil magnifique ; des activités proposées au village de vacances (Aquagym, Tir à l'arc, Initiation à la danse bretonne...) et des soirées entre amis (Spectacle de chansons françaises, Veillée Bretonne...).

Le 15 octobre dernier, la Commune de Chevy-Cossigny, a accueilli les participants de nos 3 communes pour un film - diaporama suivi d'un apéritif afin de prolonger les liens d'amitiés développés lors de ce séjour.



Un grand merci à Chantal FAY qui par son sourire et sa gentillesse a rendu cette semaine des plus agréables pour nos séniors.

Nous souhaitons vous voir nombreux au prochain voyage qui devrait avoir lieu à l'Île-de-Ré du 5 au 12 septembre 2015... mais rien n'est encore définitif...

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant dans les mois à venir...





FÉROLLES-ATTILLY  
Les TIC-TAC et l'OCFA PRÉSENTENT

**Théâtre**

# LAISSE LES GONDOLES

D'après "Tête de gondole" de Stéphane TITÉCA

**Vendredi 14 et samedi  
15 Novembre à 20 h 30**

Gymnase École des Clos, route d'Ozoir

Participation au chapeau

